



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 28 octobre 2019, s'est réuni le 6 novembre 2019 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

### Nombre de conseillers :

<b>En exercice :</b>	49
<b>Présents :</b>	41
<b>Votants :</b>	45
<b>Secrétaire de séance :</b>	Juliette PASQUIER

### CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

<b>ARZANO :</b>	Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
<b>BANNALEC :</b>	Yves ANDRE, Marie-France LE COZ, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
<b>BAYE :</b>	Pascal BOZEC
<b>CLOHARS-CARNOËT :</b>	Jacques JULOUX, Anne MARECHAL
<b>GUILLIGOMARCH :</b>	Alain FOLLIC
<b>LE TRÉVOUX :</b>	André FRAVAL
<b>LOCUNOLÉ :</b>	Corinne COLLET
<b>MELLAC :</b>	Bernard PELLETER, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
<b>MOËLAN-SUR-MER :</b>	Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Renée SEGALOU, Alain JOLIFF, Gwenaël HERROUET
<b>QUERRIEN :</b>	Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
<b>QUIMPERLÉ :</b>	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Marie-Madeleine BERGOT, Daniel LE BRAS, Cécile PELTIER, Michel FORGET
<b>RÉDÉNÉ :</b>	Jean LOMENECH, Yves BERNICOT
<b>RIEC-SUR-BÉLON :</b>	Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE
<b>SAINT-THURIEN :</b>	Joël DERRIEN
<b>SCAËR :</b>	Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Didier LE DUC, Jean-Michel LEMIEUX
<b>TRÉMÉVÉN :</b>	Roger COLAS, Lénaïc ROBIN

### ABSENTS EXCUSES :

Denez DUIGOU (CLOHARS), Catherine BARDOU (CLOHARS), Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN (LE TREVOUX), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Christophe RIVALLAIN (MOELAN), Martine BREZAC (QUIMPERLE), Erwan BALANANT (QUIMPERLE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE)

### POUVOIRS :

Denez DUIGOU (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS)  
Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN (LE TREVOUX) a donné pouvoir à André FRAVAL (LE TREVOUX)  
Christophe RIVALLAIN (MOELAN) a donné pouvoir à Pascale NEDELLEC (MOELAN)  
Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE) a donné pouvoir à Jean LOMENECH (REDENE)

DCC2019-219

**VIE COURANTE**  
**10- RESSOURCES HUMAINES**

---

**Création d'un emploi de technicien SIG au sein du service Aménagement**

---

Par délibération en date du 28 mars 2019, un emploi de technicien, chargé de mission SIG en urbanisme planificateur, a été créé pour une durée d'un an pour réaliser des inventaires (patrimoine, bocage, boisements, agricole, changements de destination...) sur le territoire de Quimperlé Communauté, dans le cadre de la compétence PLUI. Le chargé de mission a élaboré de nombreuses bases de données et différents travaux (diagnostic foncier, inventaires) dont leur actualisation est nécessaire en continu pour l'évaluation du document PLUI et les futures procédures d'évolution. Par ailleurs, le service SIG, portée par deux agents (1 responsable SIG et 1 assistant SIG), fait face à un accroissement de son utilisation laissant peu de temps pour consolider le volume de données existant (mises à jour, accompagnement des services communautaires et communaux), assurer le suivi des équipements (logiciels, base de données) et accompagner les services et les communes dans l'utilisation du système d'information géographique (formation, expertise).

Ainsi, pour faire face aux enjeux de l'exploitation des données géographiques de la Communauté, il est proposé la création d'un emploi permanent à temps complet de technicien SIG au sein du Pôle aménagement pour les missions suivantes :

- Participation à la maintenance et l'évolution du SIG communautaire (base de données, logiciels)
- Développement d'outils partagés à destination des services communautaires et des communes membres
- Suivi et actualisation des données liés à la compétence urbanisme (diagnostics, inventaires, indicateurs, procédure d'évolution)
- Formation et assistance des utilisateurs du SIG

L'emploi sera ouvert à un fonctionnaire, de catégorie B, dans le cadre d'emplois des techniciens ou à défaut par un contractuel qui devra nécessairement être titulaire, au minimum, d'une formation lui permettant d'accéder au concours de ce cadre d'emploi et de l'expérience nécessaire pour occuper cette fonction.

Ainsi, l'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la création d'un emploi de technicien territorial au sein du pôle aménagement au 1<sup>er</sup> décembre 2019

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la création d'un emploi de technicien territorial au sein du pôle aménagement au 1<sup>er</sup> décembre 2019

ADOPTÉ à l'unanimité

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC